

LE FRANÇAIS ET LA COOPERATION DES ETATS DE L'ORGANISATION COMMUNE AFRICAINE ET MALGACHE A LA FRANCOPHONIE

Dr. Jean Léonard Thierry MBASSI ONDIGUI

*Université de Yaoundé I (Cameroun), Département d'Histoire
mbassithierry@yahoo.fr*

Résumé

L'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) était une Organisation internationale, qui avait vu le jour après l'accession des Etats africains à l'indépendance. C'était un long processus axé sur les problèmes surtout économiques, techniques et culturels. La quintessence était une entraide mutuelle entre les Etats de locution française. Le français étant devenu un puissant facteur unificateur d'une vingtaine de pays africains. De nombreuses sources écrites et l'approche transdisciplinaire étaient nécessaires pour montrer que cette Organisation allait connaître des troubles graves engendrés par la mésentente ou la démission des Etats membres, exacerbés par le retrait du Cameroun et du Tchad. Fort heureusement, l'OCAM avait mené certaines activités, signé des conventions et effectué des réalisations, notamment en mettant en place la Francophonie et le renouvellement de la convention d'association à la CEE.

Mots clés : coopération, français, Francophonie, OCAM

abstract

The African and Malagasy Common Organization (OCAM), was an international organization which had drunk the day, after the accession of African states to independence. It was a long process on mainly economic, technical and cultural problems. So quintessence, was a mutual bond in-between the french-speaking State, and the french being a powerfull unifer factor of a Burglain of African countries. Numerous written sources and the transdisciplinary approach were necessary to show that this organization was going to experience serious disturbances, caused by the negative impact of member states, exacerbated by the withdrawal of Cameroon and Chad. Fortunately, OCAM had carried out certain activities, signed agreements and carried out achievements, in particular by setting up the Francophony and the renewal of the association agreement to CEE.

keys words: cooperation, french, Francophony, OCAM

Introduction

Les Etats africains nouvellement indépendants avaient une pluralité de problèmes. Les revendications créaient des divisions et des démissions. Le français traduisait les regroupements de ces Etats et la France stratégiquement était disposée à les aider en appuyant leur développement. On observera en Afrique, la création des organisations francophones. Après la mise en place de l'Union Africaine et Malgache (UAM), le principe de créer l'Union Africaine et Malgache de Coopération Economique (UAMCE) est tactiquement adopté en 1964, ensuite l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) en 1965 (Booh Booh,1972 : 62). Cette solidarité était une nécessité vitale pour ces Etats africains dépourvus de revenus et de technologie, instrument irremplaçable de la libération complète et la sauvegarde de l'indépendance. Ces groupements sous régionaux étaient notamment des organisations ouvertes à des Etats géographiquement localisés dans une partie du continent africain. Ils se cantonnaient généralement sur le plan de la coopération technique, mais pouvaient aussi poursuivre des objectifs d'ordre politique (Elikia M'bokolo ,1985 : 375). Cette mutation rendait la tâche complexe, pour l'ample compréhension du processus des relations des Etats africains francophones (Braucourt-Sahlas, 1995 : 847). A l'aide des sources écrites multiples et qualitatives, cette réflexion a pour objectif de montrer le rôle du français dans le regroupement et la coopération des Etats de l'OCAM à la Francophonie (Mbassi, 2003 : 12). Une méthodologie transdisciplinaire est nécessaire, pour marquer les activités francophones. Il convient évidemment de préalablement accorder un accent sur le rôle du français dans la mise en place des organisations francophones.

-1. Le rôle du français dans la mise en place des organisations francophones

La langue française était un atout important pour booster l'unité des pays africains, composés d'une diversité de langues nationales. La politique et la linguistique étant liées, la France était obligée de les aider en soutenant leur processus de développement. Ce qui menait à la création en Afrique des organisations francophones (Braucourt-Sahlas :1995, 505). Le 5 septembre 1960 Léopold Sédar Senghor président du

Sénégal indépendant, s'allie à Habib Bourguiba et Hamani Diori, pour soutenir l'idée d'une communauté organique francophone (Mbassi , 2003 : 12).

-1.1 L'avènement de l'OCAM

Le sixième sommet de l'UAM du 10 mars 1964 à Dakar, orienté à l'unanimité vers les problèmes exclusivement économiques, techniques et culturels, arrêta le principe de créer l'UAMCE (Booh Booh, 1972 : 26). A Nouakchott en février 1965, les chefs d'Etats africains et malgache décidèrent d'adopter l'appellation OCAM à l'UAMCE. Le président nigérien Hamani Diori (Elikia M'bokolo, 1985 : 375), président en exercice de l'OCAM était mandaté, dans l'optique de mener des démarches auprès des pays africains, pour développer une coopération culturelle et économique (OCAM, 1966 : 3). L'OCAM traduisait donc la volonté de solidifier les liens des pays africains francophones, son importance notamment pour le développement de la Francophonie et la mise en place d'une doctrine francophone. Cette nouvelle organisation avait notamment des objectifs et des institutions spécialisées.

-1.1.1 Les objectifs et les institutions spécialisées de l'OCAM

L'Organisation commune africaine et malgache avait comme d'autres Organisations sous régionales ou régionales, notamment des institutions spécialisées et des objectifs (Braucourt-Sahlas, 1995 : 863). Elle était fondée sur la solidarité des membres, et avait pour objectifs le respect de la souveraineté et des options fondamentales de chaque membre, de renforcer la coopération entre Etats africains, dans l'optique d'accélérer leur développement économique, social, technique et culturel (Mbassi Ondigui, 2010 : 125). Cette organisation s'efforçait d'harmoniser l'action des Etats membres dans les domaines économique, social, technique et culturel, de coordonner leurs programmes de développement et faciliter entre eux des consultations en matière de politique extérieure. Le président en exercice agissait par voie de consultation avec les autres chefs d'Etats membres, afin de donner à l'Organisation l'impulsion nécessaire à la réalisation de ses objectifs (Booh Booh , 1972 : 26). Il ne s'agissait pas ici d'un rôle purement protocolaire, mais d'une fonction importante qui conférait au président en exercice le pouvoir d'agir au nom de l'OCAM, dans des domaines aussi importants que ceux de la francophonie ou du renouvellement de

la convention de Yaoundé. Ses institutions spécialisées jouaient un rôle solidaire important autour de la langue française et assuraient la coopération des Etats (Mbassi, 2003 :15).

Ces institutions spécialisées présentaient deux caractéristiques. La plupart d'entre elles étaient créés à l'époque de l'UAM et maintenues malgré la disparition de cette dernière (Booh Booh, 1972 : 25). Les Etats membres se regroupaient ici en fonction d'intérêts plus concrets. Mais la Mauritanie qui n'était pas membre de l'OCAM continuait néanmoins à participer activement au fonctionnement de certaines de ces institutions spécialisées.

L'Office Africain et Malgache de la Propriété Industrielle (OAMPI), qui avait été créé le 1^{er} septembre 1962 à Libreville, par les premiers Etats membres de l'UAM pour protéger sur leur territoire, d'une manière aussi efficace et uniforme que possible, les droits de propriété industrielle (Booh Booh, 1972 : 68). L'office qui était placé sous la protection du gouvernement de la République du Cameroun, avait son siège à Yaoundé. Les Etats signataires de l'accord créant l'OAMPI, avaient donné conformément à la théorie de l'intergouvernementalisme, leur adhésion à la convention pour la protection de la propriété intellectuelle de Paris, révisée à juste titre à Lisbonne.

La Société aérienne multinationale Air-Afrique était créée le 28 mars 1961 par 12 pays francophones. Les pays comme Madagascar, l'Ile Maurice, le Zaïre et le Rwanda n'y faisaient pas partie. Dans le cas d'Air-Afrique, le Cameroun avait dénoncé le traité l'instituant en janvier 1971, tout comme le Tchad l'avait fait en février 1972. L'Accord africain et malgache sur le sucre qui était signé le 27 juin 1966 à Tananarive par les chefs d'Etat de l'OCAM, était néanmoins le premier organisme technique créé par cette nouvelle Organisation (Booh Booh, 1972 : 68). Cet Accord avait pour objet d'assurer les approvisionnements en sucre aux pays importateurs et des débouchés pour le sucre aux pays exportateurs à des prix stables et équitables, faciliter la coordination des politiques de production et de commercialisation du sucre. L'Organisation avait son siège à Fort-Lamy et une durée de 7ans renouvelables.

La création de la Caisse de péréquation, avait pour objectif d'assurer la régularisation des cours du sucre entre les productions des

membres et les importations originaires des pays non membres. Le Sénégal avait cependant décidé de se retirer de cet accord, qui connaissait des difficultés sérieuses à la veille de son renouvellement (Booh Booh,1972 :25). Après l'Accord sur le sucre, les Etats membres de l'OCAM se proposaient de jeter les bases d'une Agence de presse selon une résolution votée à la Conférence de Niamey (Mbassi,2003 : 20). Cette organisation avait déjà par nécessité notamment, un Centre inter-Etats d'enseignement supérieur vétérinaire à Dakar, un Institut culturel panafricain et un Institut africain de l'informatique.

-2. Les activités francophones et le retrait des Etats de l'OCAM

Les épreuves graves de l'OCAM concernaient notamment le retrait du Cameroun et du Tchad en 1973. Les statuts de cette organisation prévoyaient un an pour sortir de ce regroupement francophone. Le président Ahidjo avait rendu publique sa décision revenant de Dakar. Les dirigeants du Tchad avaient annoncé 48 heures après ceux du Cameroun, le retrait du pays de l'OCAM à cause des troubles intérieurs (Weiss, 2001 :14). L'analyse de la diversité et complexité des activités francophones est préalablement nécessaire.

-2.1. Des activités francophones complexes

Les conventions de l'Organisation commune africaine et malgache sont nombreuses, et certaines réalisations. La coopération entre les Etats membres de l'OCAM avait inéluctablement été planifiée dans certains domaines, par de multiples conventions signées au temps de l'OUA (Mbassi Ondigui,2010 :24). On pouvait notamment faire état de la convention générale relative à la situation des personnes et aux conditions d'établissement du 8 septembre 1961. Elle prévoyait notamment que, dans le cadre des lois et règlements applicables aux nationaux et sous réserve des dispositions des lois de police et de sûreté publique, les ressortissants des hautes parties contractantes jouissent des mêmes droits et libertés que les nationaux, à l'exception des droits politiques (Booh Booh, 1972 : 25). Cette convention garantissait nécessairement la libre circulation des personnes et des biens. Les nationaux des Etats signataires n'avaient pas besoin d'obtenir des visas quelconques pour se rendre d'un pays à un autre. La convention générale de coopération en matière de justice du 12 septembre 1961, stipulait

évidemment que les Etats signataires de ce texte instituaient un échange d'informations en matière judiciaire, législative et jurisprudentielle (OCAM ,1966 : 3). Un libre et facile accès auprès des tribunaux tant administratifs que judiciaires, était reconnu aux ressortissants de ces Etats, pour la poursuite et la défense de leurs droits. Les problèmes relatifs à l'extradition simplifiée et l'exécution des peines étaient également traités dans le cadre de cette convention de 68 articles.

La convention générale relative à la présentation diplomatique, paraphée à Tananarive le 8 septembre 1961, visait à faciliter l'application d'une politique extérieure concertée des Etats signataires et à réduire au maximum les charges importantes qu'impose la représentation diplomatique. Plusieurs Etats de l'OCAM pouvaient ainsi décider d'une représentation commune, au cas où ils n'étaient pas du tout représentés dans un pays (Booh Booh,1972 : 25). Ils pouvaient alors charger la mission à un pays ami des Etats de l'Union, de la protection de leurs intérêts nationaux. La convention générale de coopération technique en matière de personnel, signée le 13 septembre 1962 était également nécessaire. Les parties signataires d'un contrat, s'engageaient dans un esprit d'entraide à s'offrir une assistance technique en matière de personnel (Booh Booh,1972 :71). La mise en position de détachement par un Etat auprès d'un autre de personnels nationaux, présentant une qualification particulière. On procédait parfois à la formation ou le perfectionnement de personnel d'un Etat dans des instituts, établissements d'enseignement ou administration d'un autre Etat. A Paris ou à New-York, des réunions des chefs de missions diplomatiques à l'initiative de l'un des Etats, pouvaient se tenir pour harmoniser l'application de la politique des Etats de l'Union.

Fort heureusement, l'OCAM avait poursuivi à la limite de ses moyens, l'œuvre de coopération technique interétatique largement amorcée par l'UAM (OCAM ,1966 :3). Au plan de politique générale, les Etats membres de l'OCAM avaient graduellement apporté leur soutien matériel et moral aux combattants de la liberté victimes de la politique d'apartheid en Afrique du sud. L'Organisation s'était également efforcée d'harmoniser la politique extérieure de ses membres au sein de l'OUA, pour faire triompher les thèses modérées, présenter des candidatures des positions et des motions communes dans les organisations internationales (OCAM ,1966 :3). On avait notamment noté l'échec de la

candidature de D'Arboussier et des divergences persistances entre Etats membres de l'OCAM, à propos des conflits vietnamien et israélo-arabe, ou concernant la représentation de la Chine populaire à l'ONU. Cela montrait bien la portée limitée des résultats obtenus dans le cadre de la coopération politique. L'OCAM avait également procédé à certaines réalisations (Booh Booh,1972 : 66).

La Francophonie et le renouvellement de la convention d'association à la CEE faisaient partir des réalisations de l'OCAM. Dans le cadre de la Francophonie, l'idée de faire participer activement les Etats africains à la défense de la langue et de la culture française, était lancée dès les années 1960. De nombreuses sources écrites montrent que, trois hommes d'Etats africains sont à la base de la naissance d'une communauté francophone : Léopold Sédar Senghor fut le premier à s'engager dans ce combat (Mbassi Ondigui,2010 : 26). C'était un militant infatigable de la Francophonie. Il s'efforçait aux côtés de ses homologues Habib Bourguiba et Hamani Diori de promouvoir l'idée d'une communauté organique francophone et avait utilisé son influence graduelle auprès du général Charles de Gaulle, pour la naissance d'un organisme francophone. C'est à Niamey que s'étaient tenues les deux premières conférences intergouvernementales des Etats francophones, réunies en 1969 et 1970. La seconde aboutissait à l'idée partagée par la France, de la création de l'institution francophone l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) par 21 pays.

Le français était effectivement devenu en cette période, le lien le plus puissant qui unissait une vingtaine de pays africains. Les autres pays intéressés par cette idée : la France, la Belgique, le Canada, le Luxembourg, accueillaient favorablement cette initiative africaine nécessitant une précision et une organisation (Mbassi Ondigui, 2010 : 29). L'analyse qualitative de ces sources traduit que pour certains, la communauté des Etats francophones devra être non seulement culturelle, mais aussi politique, économique et monétaire. Pour d'autres par contre, la Francophonie devait se confiner dans la défense et l'enrichissement des valeurs culturelles françaises (Booh Booh, 1972 : 66). Ce problème n'était pas encore élucidé en cette période, mais déjà la Francophonie fonctionnait de façon satisfaisante notamment au niveau des ministres de l'éducation nationale, des universités et des

parlementaires. Une organisation mondiale de solidarité voyait donc le jour dans le projet francophone. On aura la Francophonie A, B, C, selon les problèmes et possibilités des pays (Mbassi, 2003 :17).

La Francophonie A était composée de la France, les Etats d'Afrique noire membres de l'OCAM plus le Mali qui n'en était pas membre, tout comme les Etats ex Belges et Haïti. La coopération était financière, économique et culturelle. Dans cette méthodologie globale de coopération, il était question de promouvoir une politique générale de développement, en intensifiant les échanges entre les pays membres. La théorie fonctionnaliste montre que la Francophonie B englobait les Etats de la Francophonie A plus les pays du Maghreb et ceux de l'ancienne Indonésie française (Vietnam, Laos, Cambodge) (Mbassi Ondigui , 2010 : 26). Ces Etats différaient des premiers par des langues, la monnaie et la coopération axée sur l'union intergouvernementale, tout comme la consultation périodique. Tandis que la Francophonie C concernait tous les pays mentionnés ci-dessus, plus les Etats développés dont le français était la langue nationale à côté d'une ou plusieurs autres langues : le Canada, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg et la coopération était essentiellement culturelle. Le projet de l'OCAM prenait fin par la suggestion d'une réunion des chefs d'Etats et de gouvernements ressortissants des groupes A et B de la Francophonie. Réunion précédée et préparée par le collectif des ministres des affaires étrangères et de l'éducation nationale à Abidjan en décembre 1966, pour adopter les principes proposés et en fixer les modalités (Mbassi Ondigui, 2010 : 26). Certains intellectuels africains pensaient qu'en soutenant la Francophonie, les chefs d'Etats de l'OCAM livraient une campagne d'arrière, de mise en œuvre d'une politique linguistique rationnelle, fondée sur l'utilisation des langues africaines dans nos écoles et l'administration.

Le renouvellement de la convention d'association à la CEE portait sur 18 pays africains associés : le Cameroun, la RCA, le Congo-Brazzaville, le Zaïre, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Gabon, la Haute-Volta, Madagascar, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad, le Togo (tous membres de l'OCAM), et la Mauritanie, le Mali, la Somalie, le Burundi. Il avait été signé le 20 juillet 1963 à Yaoundé (Booh Booh, 1972 : 66). Le président Diiori Hamani avait personnellement suivi son

évolution afin d'éviter des dérapages. Le principe de renouveler la Convention d'association était décidé par les membres de l'OCAM. Ces derniers avaient instamment demandé à leurs partenaires européens, de trouver une solution efficace aux maux de stabilisation de leurs produits primaires et de détérioration des termes de l'échange, d'acheter davantage leurs produits. Malgré cela, certains Etats européens continuaient à s'approvisionner dans les pays d'Amérique latine, d'accroître les investissements en direction des pays associés, d'aider ces derniers à s'industrialiser (Booh Booh,1972 : 67). Des mesures efficaces de réorganisation du commerce international n'étant pas prises et acceptées par tous, d'où selon la méthode déductive, les Etats membres de l'OCAM continuaient à entretenir des relations préférentielles avec leurs six partenaires du marché commun.

-2.1.1 les épreuves de l'OCAM : le retrait du Cameroun et le Tchad

Cette organisation francophone avait comme organe suprême, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernements (Booh Booh,1972 :64). C'était l'occasion des discussions académiques dépourvues de toute portée pratique, à l'issue desquelles étaient rendus public des communiqués lénitifs, se bornant généralement à indiquer le lieu et la date du prochain Sommet sans aucune décision concrète. La neuvième et dernière rencontre des chefs d'Etat était particulièrement décevante, et l'absentéisme de ceux qui auraient dû y participer trouvait sa justification dans le caractère purement routinier et formel de la réunion. Senghor président en exercice de l'OCAM, avait d'ailleurs parfaitement perçu le danger (Booh Booh,1972 : 66). Il convient de dire que, deux mois après la Conférence qui n'avait réuni à l'île Maurice que trois chefs d'Etats et un premier ministre pour quinze Etats membres, l'OCAM subissait une secousse avec la démission du Cameroun. Certes, ses statuts prévoyaient un délai de réflexion d'un an, une sorte de préavis imposé obligatoirement à tous les Etats quittant ce regroupement francophone. Il était cependant improbable que Ahidjo revienne sur la décision qu'il avait rendue publique le dimanche 1^{er} juillet 1973 à Dakar. Les raisons de l'attitude camerounaise apparaissaient relativement claires. Elles obéissaient à des préoccupations de politique extérieure et à l'évolution interne de la République du Cameroun selon la théorie des réalistes.

Les dirigeants de Yaoundé avaient la volonté de promouvoir une véritable politique de non-alignement. Longtemps liés aux puissances occidentales, les Camerounais qui étaient parvenus à triompher du mouvement de rébellion, autrefois soutenu par la République populaire de Chine, pratiquaient par la suite une large ouverture à l'Est. Ahidjo avait reconnu le régime de Pékin en mars 1971 et s'était rendu en mars 1972 en visite officielle dans la capitale chinoise. Les communistes chinois ayant depuis longtemps suspendu toutes aides au mouvement révolutionnaire de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), plus rien ne s'opposait pensait-t-on à Yaoundé, à une étroite coopération sino-camerounaise (Chaffard ,1965 : 5). Les chefs d'Etat de l'OCAM étaient néanmoins plus soucieux de préserver le caractère privilégié de leurs relations avec l'occident.

L'ouverture à l'Est sans être explicitement condamnée par les pays qui continuaient d'appartenir à l'OCAM, n'était pas spécialement appréciée par leurs dirigeants. Le Cameroun ne voulait point lier son sort à un ensemble que beaucoup d'Etats africains anglophones considéraient trop étroitement inspirés par l'ancienne puissance coloniale (Mbassi,2003 : 13). Il ne faisait d'ailleurs que renouer avec une attitude plus ancienne, qui avait incité ses dirigeants de se tenir en marge de l'Union française dont il n'était qu'un Etat associé. Le président camerounais n'avait pas la réputation d'agir par foucades. Il avait eu l'occasion de prendre une première fois, ses distances avec ses partenaires francophones en quittant la Compagnie Air-Afrique qui ne tenait pas compte des besoins spécifiques du Cameroun, ne réservant pas une place suffisante à ses ressortissants au sein des organes de direction. Ahidjo décida la création de *Cameroon-Airlines* (Booh Booh,1972 : 68).

Les dirigeants du Tchad avaient annoncé 48 heures après ceux du Cameroun, le retrait de leur pays de l'OCAM (Weiss, 2001 : 14). La dégradation de la situation intérieure du pays, avait joué un rôle déterminant. Après avoir décrété le Parti Progressiste Tchadien (PPT) parti unique en 1962, le président Tombalbaye avait mis en place une puissante dictature et durement réprimé une révolte des musulmans du Nord, victimes de sa politique (Elikia M'bokolo ,1985 :118). Il y avait eu la répression sévère des troubles à Fort-Lamy, ville essentiellement musulmane. Les manipulations électorales et la complaisance de Tombalbaye à l'égard des fonctionnaires sara qui multipliaient des exactions au nord, achevèrent de rendre le régime impopulaire. En

septembre 1963, c'était l'arrestation de plusieurs personnalités nordistes parmi lesquelles Ahmed Koulamallah, Djibrine Kherallah et Jean-Baptiste. Tout cela n'était pas de nature à apaiser l'atmosphère. L'insurrection armée de 1965 n'était qu'une résultante des abus commis par ces fonctionnaires.

L'année suivante, plusieurs partis d'opposition fusionnèrent pour donner naissance au FROLINAT et la guerre s'étendit du BET vers l'est et le centre du pays (Elikia M'bokolo ,1985 : 116). Pour apaiser la tension, Tombalbaye fit selon la théorie des réalistes, de l'année 1971 celle de la réconciliation nationale, libérant les prisonniers politiques, se livrant à une autocritique partielle et projetant de négocier avec les rebelles, mettant en place un nouveau gouvernement de 50% de musulmans. La méthode inductive traduit comment l'attaque lancée par le FROLINAT soutenu par le colonel Kadhafi contre Fort-Lamy en 1972, mettait un terme à ses ouvertures (Elikia M'bokolo ,1985 : 116). Tombalbaye lança alors sous le nom de tchaditude, une sorte de révolution culturelle, le retour l'authenticité. Lorsqu'il faisait changer les prénoms chrétiens et les noms des lieux français, il ne rencontrait aucune résistance, alors que la langue française était déjà dans l'esprit de certains Tchadiens. En voulant imposer à l'ensemble du pays le *Yondo*, un rite d'initiation sara, il se heurta à l'opposition des sara christianisés, comme à celle des populations non sara (Elikia M'bokolo ,1985 : 119). En rompant avec éclat avec ses partenaires francophones, Tombalbaye avait surtout voulu détourner l'attention de ses compatriotes des problèmes qui existaient en cette période au Tchad.

Conclusion

Dans cet article, il est question de l'usage du français et les réalités liées au processus de coopération des Etats. Il y avait eu dans l'optique du développement, une pluralité d'activités francophones après l'indépendance des Etats africains (Mbassi ,2003 : 16). Le gouvernement français au regard des mutations des rapports internationaux et le dynamisme africain en 1961, avait stratégiquement créé le Ministère de la coopération pour maintenir sa main mise sur les anciennes colonies d'Outre-mer. Il y a eu des accords bilatéraux dans les domaines socio-économiques, politiques, culturels, techniques et militaires. Le français était le lien le plus puissant qui unissait une vingtaine de pays africains.

L'OCAM avait été stratégiquement adoptée et orientée vers des problèmes exclusivement économiques, techniques et culturels. Ses pionniers étaient Habib Bourguiba, partisan résolu de la Francophonie aux côtés de Léopold Sédar Senghor et le président nigérien Hamani Diori qui œuvra auprès des pays africains pour développer une coopération culturelle et économique (OCAM, 1966 : 3).

La France, la Belgique, le Canada, le Luxembourg étaient favorablement à cette initiative africaine. Les activités de cette Organisation présentaient également les conventions générales signées notamment au temps de l'UAM. L'OCAM avait effectué des réalisations et c'est ainsi que la Francophonie, une Organisation mondiale de solidarité voyait le jour dans le projet francophone. On remarquera la Francophonie A, B, C, selon les problèmes, les possibilités des pays et la création de l'ACCT, ensuite le renouvellement de la convention d'association à la CEE (Mbassi, 2003 : 15). L'OCAM ne connaissait plus un bon fonctionnement et management à cause du départ de plusieurs Etats africains pour suivre la voie progressiste des relations extérieures. La théorie néo-fonctionnaliste traduit que, le retrait du Cameroun pour des préoccupations internes et le souci du respect de sa politique de non alignement, étaient venus amplifier les problèmes de cette Organisation. Le retrait du Tchad de l'OCAM était surtout dû à sa situation complexe intérieure. A travers cela, l'ensemble des rapports entre Etats africains francophones se trouvaient mis en question. Malgré quelques secousses, le Cameroun et le Tchad avaient cependant conservé leurs relations avec la France, en adoptant le français comme la langue officielle ou l'une d'elle. De nos jours, ces deux Etats font usage de ces deux langues officielles, favorisant la communication des peuples et les échanges internationaux. La langue française est néanmoins plus valorisée au détriment des langues locales en véhiculant davantage les valeurs et cultures françaises (Mbassi Ondigui, 2010 : 68). Les cultures et valeurs locales des Etats africains doivent aussi et davantage être valorisées pour éviter la perte des cultures africaines.

Références bibliographiques

Atangana Etémé Eméran (2006), *Les Quinze commandements du dirigeant*, Yaoundé, Editions du CENEAP.

Auby Jean-Marie., Ducos-Ader Robert (1974), *Droit Public, droit constitutionnel - libertés publiques-droit administratif*, Paris, Siret.

Booh Booh, Jacques.Roger (1972), *Organisation et Relations Interafricaine*, Yaoundé, ENAM.

Braucourt-Sahlas Cécile, (ed) (1995), *Dictionnaire Universel*, Paris, Hachette/Edicef.

Chaffard, Georges (1965), *Les Carnets secrets de la décolonisation*, Paris, Calmann-Lévy.

Elikia M'bokolo (1985), *L'Afrique au xx^{ème} siècle le continent convoité*, Paris, Le Seuil.

Kebeledie, Martin (1992), « La Francophonie : coopération multilatérale, formation et culture »

R.S. Maîtrise Professionnelle en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé.

Le Marchand,Véronique (1999), *La Francophonie*, Paris, Essentiels Milan.

Mbassi, Angèle. (2003), « Le Cameroun et la Francophonie de 1970 à 2000 » mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I.

Mbassi Ondigui, Jean Léonard Thierry (2010), « La Coopération entre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Cameroun (1975-2008) » mémoire de Master, Université de Yaoundé I. OCAM, *Revue nations nouvelles OCAM* (1966), n° 9, p.3-15.

Owono Zang, Georges Rigobert (2000), « La Contribution de la Francophonie à la lutte contre la pauvreté au Cameroun » R.S. Maîtrise professionnelle en relations internationales, IRIC, Yaoundé II.

Sédar Senghor, Léopold (1984), « Vers la civilisation de l'universel » in *Les Cahiers de la Francophonie*, n°1, p.11-13.

Tétu, Michel (1988), *Qu'est-ce-que la Francophonie ?* Paris, Hachette.

Wallerstein, Immanuel (1966), *L'Afrique et l'indépendance*, Paris, Présence africaine.

Weiss, Pierre (2001), *Les Organisations internationales*, Paris, Nathan.